



COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION du C.C.A.S. de SAINT-LAURENT-BLANGY

Conseil d'Administration du vendredi 16 décembre 2022.

L'An deux mille vingt-deux, le seize décembre à 17 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en la Mairie de Saint-Laurent-Blangy, sous la Présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE, Président du C.C.A.S., en suite de convocation en date du douze décembre deux mille vingt-deux.

Présents : 6	<u>Étaient présents</u> : Mesdames FACHAUX-CAVROS, NOWAK, MACCARINELLI,
Excusés : 2	Messieurs DESFACHELLE, BEHARELLE, LEFEBVRE,
Pouvoirs : 1	<u>Excusé ayant donné pouvoir</u> : Monsieur SOUILLARD à Madame FACHAUX-
Absents :	CAVROS,
	<u>Étaient absents excusés</u> : Mme FAUGLOIRE et Monsieur LABUR.

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence. Le Président procède à l'examen de l'ordre du jour.

Monsieur le Président informe les administrateurs des arrêtés pris dans le cadre de l'attribution des aides facultatives : deux bons alimentaires pour une valeur totale de 150€ ont été délivrés depuis le 17 novembre.

Monsieur le Président informe les administrateurs de la création d'une régie « Organisation d'événements festifs » par la délibération du 16 juin 2020 donnant délégation au Président.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De procéder à la rectification d'erreur matérielle de la Délibération rectificative EPRD 2022.
- De modifier l'EPRD 2022 par la décision modificative N°3.
- De modifier le tableau des effectifs de l'EHPAD.
- De procéder au renouvellement du contrat de maintenance des extincteurs.
- D'allouer au COS du personnel du CCAS une subvention de 58.340€.
- D'autoriser l'avance sur la subvention annuelle de la Maison de Solidarité Immercurienne à hauteur de 17.000€ (Monsieur BEHARELLE, Président de l'association, ne prend pas part au vote).
- De valider la tarification des thés dansants pour 2023 à raison de 3€/événement ou un pass pour les 3 manifestations pour 5€.

Madame NOWAK propose qu'une association puisse gérer la buvette et organiser une loterie. Cette proposition sera examinée.

Monsieur le Président précise pour information que les visites à domicile en faveur des seniors ont repris depuis mi-octobre. Le CCAS n'emploie plus les jeunes directement mais s'inscrit dans le dispositif de la CUA ; Les visites se déroulent tous les 15 jours avec des activités variées : discussion, jeux, balades.